

étrangers, mais ils sont aussi conscients des coûts fort importants qu'ils ont entraînés.

Vous vous demandez probablement "Quels coûts? Qu'importe d'où vient l'argent?" Les Canadiens reconnaissent que le capital n'a pas de frontière, mais ils voient aussi que les sociétés qui le dépensent s'identifient à une nation et sont des parties intégrantes du processus politique de leur pays d'origine. Je ne peux par exemple m'empêcher de remarquer que les multinationales américaines se sont plaintes beaucoup plus souvent à Washington qu'à Ottawa de notre Programme énergétique national. Je pense que même le terme "multinationale" est trompeur. Je pense qu'il serait parfois plus exact d'appeler ces sociétés des entreprises à bases multiples.

Permettez-moi de vous donner quelques précisions sur certains des coûts. Les opérations de nombreuses filiales sous contrôle étranger sont caractérisées par un pouvoir décisionnaire restreint, de faibles niveaux de recherche et de développement, des capacités d'exportation limitées et une propension à importer, même lorsque des sources d'approvisionnement local concurrentielles sont disponibles; et les cycles de production sont courts et inefficients dans certaines industries. La prise de contrôle d'une industrie en place par des intérêts étrangers peut mener à une diminution plutôt qu'à une augmentation de la concurrence. Et ainsi de suite.

En 1974, après dix ans d'étude, le gouvernement mettait en place une Agence d'examen de l'investissement étranger, l'AEIE, pour filtrer les investissements étrangers en fonction de leurs "avantages appréciables" au Canada. J'ajouterai entre parenthèses que cette réaction n'est pas unique. Tous les gouvernements, y compris celui des États-Unis, limitent d'une façon ou d'une autre la liberté d'investissement des étrangers.

En parlant de l'Agence, j'ai dit "filtrer" et non bloquer les investissements étrangers. En août 1981, soit sept ans après la création de l'AEIE, le taux d'approbation des demandes d'investisseurs américains était de 90,5%. Voilà qui justifie difficilement les allégations voulant que les investisseurs américains aient été soumis à un dur traitement.

Nous avons pris note des plaintes que les hommes d'affaires ont portées à l'endroit de l'AEIE, et nous revoyons actuellement ses pratiques pour assurer qu'elles sont opportunes et efficaces. Nous réformerons l'Agence, mais nous ne l'abolirons pas, car elle reste un instrument essentiel de notre politique économique. Même actuellement, la propriété étrangère au Canada se situe à un niveau qui,